

Inscription et dossier

Les dossiers doivent être transmis sous forme imprimée et digitale et comprendre les éléments suivants :

- Description du projet (résumé, problématique, défi, objectif, mesures)
- Mention des principaux acteurs impliqués (mandant, mandataire et équipe de projet)
- Calendrier de la planification et de la réalisation
- Cadre financier
- Plan et/ou poster
- Matériel visuel : photos ou vidéos, si possible comparaison avant-après

Délai de participation : 31 mars 2026
sur flaneurdor.ch/submit

Public cible et qualité pour concourir

Communes, organisations, entreprises, bureaux d'ingénieurs et de planification, groupes et associations professionnels.

Le projet doit avoir été réalisé depuis l'édition précédente du Prix (2023) et être concrétisé au moins partiellement lors de la remise du dossier, afin que le jury puisse aller voir le résultat sur place. Les concepts et schémas directeurs doivent être contraignants pour les autorités. L'organisateur du concours se réserve le droit de publier et d'exposer publiquement les documents transmis dans le cadre du concours. Ils sont propriété de l'organisateur du concours.

Contact

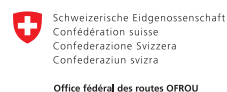
Mobilité piétonne Suisse
Jenny Leuba | Cheffe de projet
043 488 40 33 | flaneurdor@mobilitepietonne.ch

www.flaneurdor.ch

Organisateur



Partenaires principaux



BURR

Partenaires



Crédits photographiques

Couverture : Rayon Vert à Renens (Premier prix Flâneur d'Or 2023), Dos (depuis la gauche) : Attalens | Monte | Genève | Zürich | Lausanne
Photos : Flâneur d'Or 2023



Flâneur d'Or 2026

Appel à projets



Flâneur d'Or 2026
Fussverkehrspreis Infrastruktur
Prix des aménagements piétons
Premio infrastrutture pedonali

Flâneur d'Or 2026



**Vous avez contribué à un projet favorisant la marche ?
Participez au Flâneur d'Or !**

Le « Flâneur d'Or – Prix des aménagements piétons » récompense les aménagements d'espaces publics qui promeuvent les déplacements à pied et améliorent la qualité, l'attractivité et la sécurité du réseau piéton. La documentation des projets est une source d'inspiration appréciée et reconnue dans les professions concernées.

Des communes, institutions, professionnel·les et d'autres personnes qui ont œuvré dans toute la Suisse à la réalisation de projets innovants et exemplaires en faveur de la marche en localité seront primés dans le cadre du concours.

Prix

Premier prix: CHF 10'000, offert par BURRI public elements AG.

Dans la mesure du possible, au moins un projet par catégorie est récompensé par une distinction. Tous les projets primés sont présentés dans une publication spéciale du magazine « Hochparterre » et sur le site flaneurdor.ch où tous les dossiers soumis sont également documentés.

Ce concours national est organisé par Mobilité piétonne Suisse et soutenu par l'Office fédéral des routes OFROU ainsi que divers partenaires.

Catégories

Les projets peuvent concourir dans les catégories suivantes :

- Concept, planification, schémas directeurs de mobilité
- Aménagements de routes cantonales
- Aménagements de routes communales, de chemins piétons ou de places
- Interfaces de transports publics
- Actions de promotion et valorisation

Critères d'évaluation

Le jury évalue les dossiers selon les critères suivants :

- Projet favorable à la marche
- Réussite de la mise en œuvre, esthétique
- Fonctionnalité, qualité de l'aménagement et appropriation par la population
- Sécurité, confort, accessibilité sans obstacle
- Promotion de la santé et de l'activité physique
- Contribution positive aux enjeux environnementaux et climatiques
- Exemplarité : transposition possible dans un autre lieu
- Innovation : vision, solution non conventionnelle, innovante
- Processus : participation des personnes concernées, audace, ténacité
- Efficacité des moyens utilisés (rapport entre effet des mesures et moyens engagés)
- Qualité du dossier remis

Jury

Sophie Ambrose, Officina del Paesaggio, architecte-paysagiste FSAP

Emmanuelle Bonnemaison, bonnemaison-paysage Lausanne, architecte-paysagiste FSAP

Marlis Gander Bircher, Cheffe de projet, Amt für Sport und Gesundheitsförderung, Canton de Zoug

Sylvain Dumoulin, Ingénieur cantonal, Canton du VS, ingénieur EPF

Urs Günter, Fachstelle Fuss- und Veloverkehr, Canton de Zürich

Joris Jehle, rédacteur, Hochparterre

Pascal Regli, Directeur Mobilité piétonne Suisse, planificateur en transport SVI et géographe

Patrick Rérat, Directeur de l'observatoire des mobilités actives (OUVEMA), Université de Lausanne, dr. en géographie

Michael Rytz, ATE Association Transports et Environnement, géographe et aménagiste ETH

Anita Schnyder, Office fédéral des routes OFROU, Mobilité douce, planificatrice

Le processus d'évaluation et de décision est fixé par le jury. Celui-ci n'a pas à justifier son choix de ne pas primer certains projets. La décision du jury est définitive. Tout recours à la voie judiciaire est exclu. En s'inscrivant au concours, chaque participant·e en accepte les conditions.

Remise des prix

La remise des prix aura lieu en automne 2026 dans le cadre d'une demi-journée au cours de laquelle tous les projets primés seront présentés.